

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2207

11 novembre 2009

SOMMAIRE

Acqua Marcia International S.A.	105899	International Holding for African Develop- ment S.A. (IHAD)	105908
AJL Services S.à r.l.	105896	Invicta Insurance Services S.A.H.	105895
Aldimo Holding S.A.	105897	JIP Holding S.A.	105907
Alven Holdings S.A.	105903	JIP S.A., SPF	105907
Arrow Finance S.A.	105892	Julius Baer Multiinvest	105895
BAEK Securitisation S.à r.l.	105909	K.P.N.D. S.A.	105890
Bistrot-Bay S.à r.l.	105892	Lantigos S.A.	105897
Cabinet Immobilier Lex Fischbach S.à r.l.	105912	Maga International S.à r.l.	105890
Capucine Investissement S.à r.l.	105912	M.A.H. Investments S.A.	105908
Coast Holding S.à r.l.	105925	Maleika S.A.	105897
Compagnie de la Mode S.A.	105906	Med Control S.A.	105896
CS European Commercial No 1 S.à r.l. ..	105892	Mille-Services Luxembourg S.à.r.l.	105925
Del Mare Holding S.A.	105936	Mobad S.à.r.l.	105891
Delphi Technologies Holding S.à r.l.	105900	Nikko AM Global Umbrella Fund	105893
DH Real Estate Finance S.à r.l.	105901	Nikko Global Umbrella Fund	105893
DIH/HMD Investco S.à r.l.	105924	Numerica Pro AG	105895
Dinai S.à r.l.	105891	Opalux S.A.	105935
DR Holding Luxembourg S.à r.l.	105896	Opti-Growth Fund	105911
Essential Finance S.A.	105908	Optolux S.A.	105904
Ethofin Holding S.A.	105909	Pernik Holdings S.A.	105903
Fiduciaire Duet S.A.	105892	Pernik Holdings S.A.	105904
Gedeam Real Estate and Tourism S.A. ..	105899	Pro-Concept S.A.	105936
GoldenTree Special Situations Lux S.à r.l.	105924	Pure-Marine SA	105925
Gost S.A.	105904	Rambutau Holding S.A.	105896
HAEK Securitisation S.à r.l.	105906	Sabella Investments Holding S.A.	105896
HDF Sicav SPJ (Lux)	105936	Secure Capital Financing S. à r. l.	105900
Hess Collection S.A.	105901	Tallis S.à r.l.	105906
Hôtel de Foetz S.A.	105911	Travel Fin S.A.	105890
Ikogest	105891	Valias S.A.	105905
Immo Centre Promotion S.à r.l.	105891	Valias S.A., SPF	105905
ING Car Lease Luxembourg S.A.	105910	Wally S.A.	105904
		Weila Immobilien S.A.	105890

Weila Immobilien S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3450 Dudelange, 40, rue du Commerce.
R.C.S. Luxembourg B 56.257.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DUDELANGE, le 26 octobre 2009.

WEILA Immobilien S.A.
L-3450 DUDELANGE
Signature

Référence de publication: 2009136114/13.

(090164044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Travel Fin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2155 Luxembourg, 68, rue de Mühlenweg.
R.C.S. Luxembourg B 73.154.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG, le 26 octobre 2009.

TRAVEL FIN S.A.
L-2155 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2009136115/13.

(090164046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.

K.P.N.D. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5336 Moutfort, 10, Am Daerchen.
R.C.S. Luxembourg B 70.148.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MOUTFORT, le 26 octobre 2009.

K.P.N.D. S.A.
L-5336 MOUTFORT
Signature

Référence de publication: 2009136116/13.

(090164047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Maga International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 140.906.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 octobre 2009.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Jean SECKLER
Notaire

Référence de publication: 2009136143/14.

(090163808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Dinai S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4910 Hautcharage, 24, rue de Bascharage.
R.C.S. Luxembourg B 62.543.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HAUTCHARAGE, le 26 octobre 2009.

DINAI sàrl
L-4910 HAUTCHARGE
Signature

Référence de publication: 2009136111/13.

(090164040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Immo Centre Promotion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 114, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 24.378.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG, le 26 octobre 2009.

IMMO CENTRE PROMOTION sàrl
L-1511 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2009136113/13.

(090164041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Mobad S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4917 Bascharage, 45, rue de la Continentale.
R.C.S. Luxembourg B 121.285.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BASCHARAGE, le 26 octobre 2009.

MOBAD S.à r.l.
L-4917 BASCHARAGE
Signature

Référence de publication: 2009136117/13.

(090164049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Ikogest, Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen.
R.C.S. Luxembourg B 31.721.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 octobre 2009.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Jean SECKLER
Notaire

Référence de publication: 2009136144/14.

(090164208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Fiduciaire Duet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 87.016.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 15 octobre 2009, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la Société.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, premier juge, et liquidateur Maître Max Mailliet, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 5 novembre 2009 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal (B.P. 23, L-2010 Luxembourg).

Pour la société en liquidation

Me Max Mailliet

Le liquidateur

Référence de publication: 2009136119/18.

(090163851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Arrow Finance S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 66.270.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 15 octobre 2009, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la Société.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, premier juge, et liquidateur Maître Max Mailliet, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 5 novembre 2009 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal (B.P. 23, L-2010 Luxembourg).

Pour la société en liquidation

Me Max Mailliet

Le liquidateur

Référence de publication: 2009136122/17.

(090163852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.

CS European Commercial No 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 135.353.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009136148/9.

(090164321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Bistrot-Bay S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5444 Schengen, 6, Baachergaass.

R.C.S. Luxembourg B 35.005.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009136150/9.

(090164172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.

**Nikko AM Global Umbrella Fund, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. Nikko Global Umbrella Fund).**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 53.436.

In the year two thousand and nine, on the first day of the month of October.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of Nikko Global Umbrella Fund (the "Corporation"), a société anonyme qualifying as a société d'investissement à capital variable, having its registered office at 9A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Edmond Schroeder, then notary residing in Mersch, on 15th January 1996, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 85 on 17th February 1996.

The meeting was presided over by Mr Jérôme JOEPFERT, bank employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs Cécile SCHNEIDER, bank employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Masashi KAMO, bank employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the bureau of the meeting, the proxies of the shareholders represented and the undersigned notary will remain annexed and be registered with the present deed.

The proxy forms of the represented shareholders after having been initialled "ne varietur" by the appearing persons will also remain annexed to the present deed.

II. The present extraordinary general meeting has been convened by notices containing the agenda sent to the shareholders by registered mail on 22 September 2009, and as a consequence of which all shareholders had prior knowledge of the agenda.

III. It appears from the attendance list that 766,271.08 out of 1,147,398.45 shares in issue are represented at the extraordinary general meeting of the shareholders, representing more than fifty percent (50%) of the outstanding share capital, so that according to the provisions of article 67-1 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies the present meeting is quorate and may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

Amendment of article 1 of the articles of incorporation of the Corporation so as to read as follows as of 1 October 2009 (or any other date as may be decided by the Meeting upon proposal of the Chairman of the Meeting):

"There exists among the subscribers and all those who may become holders of shares, a corporation in the form of a "société anonyme" qualifying as a "société d'investissement à capital variable" under the name of NIKKO AM GLOBAL UMBRELLA FUND (the "Corporation")."

Sole resolution

The meeting with 100% votes in favour and 0 votes against, decides to modify article 1 of the articles of incorporation of the Corporation, in order to change the name of the Corporation from "NIKKO GLOBAL UMBRELLA FUND" to "NIKKO AM GLOBAL UMBRELLA FUND", with effect as of 1 October 2009.

Article one of the articles of incorporation will now read as follows:

" **Art. 1.** There exists among the subscribers and all those who may become holders of shares, a corporation in the form of a "société anonyme" qualifying as a "société d'investissement à capital variable" under the name of NIKKO AM GLOBAL UMBRELLA FUND (the "Corporation")."

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le premier jour du mois d'octobre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de NIKKO GLOBAL UMBRELLA FUND (la "Société"), une société anonyme sous le régime d'une société d'investissement à capital variable, ayant son siège social à 9A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, le 15 janvier 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") n°85 le 17 février 1996.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jérôme JOEPFERT, employé de banque, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Cécile SCHNEIDER, employée de banque, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Masashi KAMO, employé de banque, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement. Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II. La présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par avis contenant l'ordre du jour envoyé aux actionnaires par lettre recommandée en date du 22 septembre 2009, et en conséquence tous les actionnaires ont eu connaissance préalable de l'ordre du jour.

III. Il apparaît de la liste de présence que 766.271,08 des 1.147.398,45 actions en circulation sont représentées à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, représentant plus de cinquante pourcent (50%) du capital social émis, et que en vertu des dispositions de l'article 67-1 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

Modification de l'article premier des statuts de la Société avec effet au 1 octobre 2009 (ou toute autre date décidée par l'assemblée extraordinaire des actionnaires sur proposition du président de l'assemblée générale extraordinaire), afin de lire comme suit:

"Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en la forme d'une société anonyme sous le régime d'une "société d'investissement à capital variable" sous la dénomination NIKKO AM GLOBAL UMBRELLIA FUND (la "Société")."

Résolution unique

L'assemblée avec 100% votes en faveur, et 0 votes contre, décide de modifier l'article 1 des statuts de la Société, afin de changer le nom de la Société de "NIKKO GLOBAL UMBRELLA FUND" vers "NIKKO AM GLOBAL UMBRELLA FUND", avec effet au 1 octobre 2009.

L'article premier des statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en la forme d'une société anonyme sous le régime d'une "société d'investissement à capital variable" sous la dénomination NIKKO AM GLOBAL UMBRELLIA FUND (la "Société")."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états civils et domiciles, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

A la demande des comparants, le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais et sur décision des comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Signé: J. JOEPFERT, C. SCHNEIDER, M. KAMO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 octobre 2009. Relation: LAC/2009/42331. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 19 octobre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009135288/107.

(090163218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

Numerica Pro AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 137.695.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 mars 2009

L'Assemblée Générale prend acte des démissions des Administrateurs suivants, avec effet au 30 mars 2009:

- Madame Yvette Bernard, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri
- Monsieur Frank Jacopucci, expert-comptable avec adresse professionnelle à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri

Sont nommés Administrateurs, avec effet au 30 mars 2009:

- Monsieur Laurent Muller, Docteur en sciences économiques, avec adresse professionnelle 3A, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg

- Monsieur Frédéric Muller, Expert-comptable, avec adresse professionnelle 3A, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2013.

Le siège social est transféré du 23, Val Fleuri à Luxembourg au 3A, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, avec effet au 30 mars 2009.

Luxembourg, le 19 octobre 2009.

Pour extrait conforme

Pierre Hoffmann

Administrateur

Référence de publication: 2009135757/23.

(090164102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Invicta Insurance Services S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1254 Luxembourg, 26, rue Marguerite de Brabant.

R.C.S. Luxembourg B 31.517.

—
Le bilan au 30/06/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI

EXPERTS COMPTABLES

63-65, Rue de Merl

L-2146 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009135912/14.

(090164048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Julius Baer Multiinvest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 60.225.

—
Le bilan au 30 juin 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Pour JULIUS BAER MULTIINVEST

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009136424/15.

(090164581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

DR Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 104.902.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009136402/10.

(090164626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Sabella Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 111.702.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009136403/10.

(090164603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

AJL Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3429 Dudelange, 210, route de Burange.

R.C.S. Luxembourg B 99.031.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2009136404/11.

(090164836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Med Control S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 103.155.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009136405/10.

(090164601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Rambutau Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 102.829.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RAMBUTAU HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009136427/12.

(090164411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Maleika S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 47, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 96.536.

—
Extrait de l'Assemblée générale extraordinaire du 1^{er} Septembre 2009

Il résulte du procès verbal de l'assemblée que M. Jacques Calmus démissionne avec effet immédiat de son poste d'administrateur, ce que l'assemblée accepte. Ensuite l'assemblée nomme en remplacement de M. Calmus administrateur la société Baren Entreprises S.A. ayant son siège au nr 47, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg.

Son mandat expire à l'assemblée générale de 2012.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009136033/14.

(090164319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.

**Lantigos S.A., Société Anonyme,
(anc. Aldimo Holding S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 117.954.

—
L'an deux mille neuf, le vingt-huit septembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ALDIMO HOLDING S.A.", ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 117.954, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 21 juin 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1782 du 23 septembre 2006.

L'assemblée est ouverte à 10 heures sous la présidence de Madame Luisella MORESCHI, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange WOLTER-SCHIERES, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Katia ROTI, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les TROIS CENT DIX (310) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Modification de l'article deux des statuts quant à l'objet social pour lui donner désormais la teneur suivante:

"La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire de l'intermédiation sur les marchés.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social."

2.- Changement de la dénomination en LANTIGOS S.A.

3.- Modification subséquente du premier alinéa de l'article premier des statuts.

4.- Modification de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) divisé en TROIS CENT DIX (310) actions de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par un actionnaire dénommé "usufruitier" et en nue-propriété par un autre actionnaire dénommé "nu-propriétaire".

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés par chaque action sont déterminés ainsi qu'il suit:

- droits sociaux dans leur ensemble,
- droits de vote aux assemblées ordinaires et extraordinaires,
- droit aux dividendes,
- droit préférentiel de souscription des actions nouvelles en cas d'augmentation de capital.

Les droits attachés à la qualité de nu-propriétaire et conférés par chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de liquidation de la société.

La titularité de l'usufruit ou de la nue-propriété des actions sera matérialisée et établie de la façon suivante:

1) Si les actions sont nominatives par inscription dans le registre des actionnaires:

- en regard du nom de l'usufruitier de la mention usufruit,
- en regard du nom du nu-propriétaire de la mention nue-propriété,

2) Si les actions sont au porteur:

- par le manteau des actions à attribuer au nu-propriétaire et
- par les coupons des actions à attribuer à l'usufruitier."

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de l'article deux des statuts quant à l'objet social pour lui donner désormais la teneur suivante:

"La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire de l'intermédiation sur les marchés.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de ALDIMO HOLDING S.A. en LANTIGOS S.A.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article premier des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er} . Premier alinéa.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de LANTIGOS S.A.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de ne pas délibérer sur le quatrième point de l'ordre du jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 heures 30 minutes.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. MORESCHI, S. WOLTER-SCHIERES, K. ROTI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 octobre 2009. Relation: LAC/2009/40989. Reçu soixante-quinze euros (75 €)

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009135279/104.

(090163359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

**Acqua Marcia International S.A., Société Anonyme,
(anc. Gedeam Real Estate and Tourism S.A.).**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 132.464.

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "GEDEAM REAL ESTATE AND TOURISM S.A.", ayant son siège social à L-1650 Luxembourg, 10, Avenue Guillaume, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 132.464, constituée suivant acte notarié du 26 septembre 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 2543 du 8 novembre 2007, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte notarié du 8 novembre 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 269 du 1^{er} février 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Davide MONTAGNA, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Gaelle DI CESARE, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Sonia LARABA, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les DEUX MILLIONS QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE (2.490.000) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Changement de la dénomination de la société de GEDEAM REAL ESTATE AND TOURISM S.A. en ACQUA MARCIA INTERNATIONAL S.A.

2.- Modification subséquente de l'article premier des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de GEDEAM REAL ESTATE AND TOURISM S.A. en ACQUA MARCIA INTERNATIONAL S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article premier des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er} . Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de ACQUA MARCIA INTERNATIONAL S.A."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: D. MONTAGNA, G. DI CESARE, S. LARABA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 octobre 2009. Relation: LAC/2009/40735. Reçu soixante-quinze euros (75 €)

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009135278/55.

(090163346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

Secure Capital Financing S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 131.237.

—
Extrait des résolutions de l'Associé Unique de la Société en date du 13 octobre 2009

Stichting Secure Capital, une fondation constituée aux Pays-Bas le 1^{er} août 2007, ayant son siège social en Thaïlande au Country Club Villa Moo. 11 Nong Prue, Bangnamung ChonBuri 20150, et enregistrée auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34279798, en tant qu'associé unique de la Société,

a adopté les résolutions suivantes le 13 octobre 2009:

- Acceptation de la démission de Executive Capital Ltd., constituée à Samoa, numéro d'enregistrement 33955, ayant son siège social à Maxkar Building, Apia, Samoa, en tant que gérant unique de la Société avec effet au 13 octobre 2009.

- Acceptation de la nomination de Monsieur Henry William Richardson, résidant au 20/8 Country Garden Villa, Non-prue Subdistrict, Benglamung District, Chonburi 20150, Thaïlande, en tant que gérant unique de la société pour une durée indéterminée, avec effet au 13 octobre 2009.

Depuis le 13 octobre 2009, le gérant de la société est:

Monsieur Henry William Richardson.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009135959/22.

(090164325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Delphi Technologies Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4940 Bascharage, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 148.581.

—
Le 5 octobre 2009, Delphi Automotive Systems (Holding), Inc., l'associé unique de la Société, a cédé toutes les 500 parts sociales de la Société à Delphi International S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 147.704, de sorte que Delphi International S.à r.l. est l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009136107/17.

(090163879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Hess Collection S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 13, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 65.013.

L'adresse de Monsieur Donald M. HESS, administrateur de la Société, se lit désormais comme suit:

Donald M. HESS
42, Roerswylstrasse
CH-3065 Roerswyl Bolligen

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 14 septembre 2009

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- Monsieur Donald M. HESS, entrepreneur, demeurant au 42, Roerswylstrasse, CH-3065 Roerswyl Bolligen, Suisse;
- Monsieur Lee WILLIAMS, tax advisor, demeurant professionnellement à St Martin, JE3 6DU Jersey;
- Monsieur Martin KRONENBERG, CEO, demeurant au 41, Rietholzstrasse, CH- 8125 Zollikerberg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- H.R.T. Révision S.A., 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009136025/22.

(090163940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.

DH Real Estate Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 76.959.

In the year two thousand and nine, on the thirtieth day of September.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, in place of Maître Joseph ELVINGER, actually prevented, who will guard the original of the present deed.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "DH Real Estate Finance S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 76.959 incorporated by deed dated on July 4, 2000, published in Memorial C number 895, p 42.946, of December 16, 2000, whose articles of association have been amended by deed enacted on April 30, 2003, published in the Luxembourg Mémorial C Number 671, p 32.178 of June 26, 2003, by deed enacted on December 30, 2004, published in the Luxembourg Mémorial C Number 735, p 35.244 of July 25, 2005, and by deed enacted on September 18, 2009, in process of publication in the Luxembourg Mémorial C.

The meeting is presided by Mrs Rachel UHL, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The chairwoman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Hubert JANSSEN, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The chairwoman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 3,943 (three thousand and nine hundred forty-three) shares of EUR 25 (twenty-five euros) each, representing the whole capital of the Company (with an amount of EUR 98,575), are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Decision to throw deliberately the Company into liquidation and to dissolve it early;
2. Discharge to the Managers of the Company;
3. Appointment of Alter Domus Liquidation Services S.à r.l. as liquidator and determination of its powers.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution

The meeting decides the early dissolution of the Company and its deliberated throwing into liquidation.

105902

Second resolution

The meeting decides to grant full and total discharge to the Managers of the Company concerning their mandate until today.

Third resolution

The meeting appoints as liquidator: Alter Domus Liquidation Services S.à r.l. having address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with R.C.S. Luxembourg under number B 142.389.

All powers are granted to the liquidator to represent the Company for all operation being a matter of liquidation purpose, to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the Company to the sole shareholder.

The said liquidator may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all movable properties and rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and rescissory actions, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille neuf, le trente septembre.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

Se réunit une Assemblée Générale extraordinaire des associés de la société DH REAL ESTATE FINANCE S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg Section B numéro 76.959, constituée suivant acte reçu le 4 juillet 2000, publié au Mémorial C numéro 895, p 42.946, du 16 décembre 2000, dont les statuts ont été modifiés par acte reçu le 30 avril 2003, publié au Mémorial C numéro 671, p 32.178 du 26 juin 2003, par acte reçu le 30 décembre 2004, publié au Mémorial C numéro 735, p 35.244 du 25 juillet 2005, et par acte reçu le 18 septembre 2009, en cours de publication au Mémorial C. L'assemblée est présidée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg. La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 3.943 (trois mille neuf cent quarante-trois) parts sociales de EUR 25 (vingt cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social (soit EUR 98.575) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de la mise en liquidation volontaire et dissolution anticipée de la Société;
 2. Décharge aux gérants de la Société;
 3. Nomination de Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation volontaire.

105903

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accorder pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée nomme liquidateur: Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au R.C.S. à Luxembourg, sous le numéro B 142.389.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la Société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société à l'actionnaire unique.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens meubles et droits; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. UHL, H. JANSSEN, M. SCHAEFFER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 02 octobre 2009. Relation: LAC/2009/40674. Reçu douze euros (12.-€)

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 08 octobre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009135312/114.

(090163758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

Pernik Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 74.593.

Le Bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Pour Pernik Holdings S.A.

Banque Havilland S.A.

Signature

Référence de publication: 2009136034/13.

(090164084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Alven Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 137.395.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009136124/10.

(090163768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Gost S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 61.589.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par Jugement rendu en date du 15 octobre 2009, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la Société.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, premier juge, et liquidateur Maître Max Mailliet, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 5 novembre 2009 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal (B.P. 23, L-2010 Luxembourg).

Pour la société en liquidation

Me Max Mailliet

Le liquidateur

Référence de publication: 2009136125/17.

(090163855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Optolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 119.230.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009136118/10.

(090163859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Wally S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 59.128.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 15 octobre 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société Wally S.A., avec siège social à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, dénoncé le 24 février 2004.

Pour extrait conforme

Max Mailliet

Liquidateur

Référence de publication: 2009136130/13.

(090163861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Pernik Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 74.593.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Pour Pernik Holdings S.A.

Banque Havilland S.A.

Signature

Référence de publication: 2009136035/13.

(090164089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.

**Valias S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Valias S.A.).**

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.
R.C.S. Luxembourg B 58.054.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le huit octobre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1. Monsieur Jean Baptiste Pascal van LIER, administrateur de société, demeurant à B-2440 Geel, Katersberg 20, (Belgique).

2. Madame Isabelle Lucie Cathérine van LIER, administratrice de société, demeurant à NL-1016 LT Amsterdam, Rozengracht 67 (Oays-Bas).

Les deux sont ici représentés par Monsieur Albert SEEN, conseiller économique, demeurant à L-7618 Larochette, 17, Leedeback, en vertu de procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

a. Que la société anonyme qualifiée de société de gestion de patrimoine familial "VALIAS S.A., SPF", établie et ayant son siège social à L-7619 Larochette, 10-12 rue de Medernach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 58054, a été constituée originairement sous forme de société anonyme holding dénommée "VALIAS S.A.", suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 janvier 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 261 du 29 mai 1997,

et que les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2729 du 8 novembre 2008, contenant notamment la transformation en sa forme juridique présente ainsi que l'adoption de la dénomination actuelle.

b. Que le capital social est fixé à cent trente-six mille euros (136.000,- EUR), représenté par cent trente-six (136) actions de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

c. Que les comparants sont les seuls et uniques actionnaires de la Société.

d. Que l'activité de la Société ayant cessé, les comparants, en tant qu'actionnaires uniques, siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts, prononcent la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

e. Que les actionnaires se désignent comme liquidateurs de la Société.

f. Que les liquidateurs requièrent le notaire instrumentant d'acter qu'ils déclarent avoir réglé tout le passif de la Société, moyennant reprise par les actionnaires de l'intégralité de l'actif et du passif, et avoir transféré tous les actifs au profit des actionnaires.

g. Que les comparants sont investis de tous les éléments actifs de la Société et répondront personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.

h. Que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

i. Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

j. Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société.

k. Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à son ancien siège social à L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

l. Que tous pouvoirs sont conférés à tout représentant légal de la société anonyme "SUXESKEY S.A.", avec siège social à L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach, pour faire et signer tous actes et documents nécessaires auprès de toutes institutions et administrations en vue de la clôture définitive de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de sept cent cinquante euros et les comparants, en tant qu'actionnaires uniques, s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SEEN; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 16 octobre 2009. Relation GRE / 2009/3746. Reçu soixante quinze euros 75 EUR

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 22 octobre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009135301/64.

(090163372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

Tallis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 107.883.

—
EXTRAIT

1. Suivant acte de cession de parts du 4 novembre 2008,

- M. Bo Ulfson Fernström, né le 13 décembre 1943 à A Adolf Fredr (Suède) et résidant au Linnégatan 7A, SE-114 47 Stockholm, Suède, a cédé 155 parts sociales

représentatives de la moitié du capital de la société à responsabilité limitée Tallis S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, à la société Zahir B.V., Alexander Straat, 23, 2514 La Haye, Pays-Bas

2. Suivant acte de cession de parts du 8 décembre 2008,

- la société Zahir B.V., Alexander Straat, 23, 2514 La Haye, Pays-Bas, a cédé 155 parts sociales

représentatives de la moitié du capital de la société à responsabilité limitée Tallis S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, à M. Tom Stendahl, né le 29 avril 1948 à Stockholm (Suède) et résidant au Chalet Tallis, CH-1936 Verbier, Suisse.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009136140/21.

(090163969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.

HAEK Securitisation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place F.-J. Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 108.161.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009136137/10.

(090163971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Compagnie de la Mode S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 47.294.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009136133/10.

(090163769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.

**JIP S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. JIP Holding S.A.).**

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.
R.C.S. Luxembourg B 58.048.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le huit octobre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1. Monsieur Jean Baptiste Pascal van LIER, administrateur de société, demeurant à B-2440 Geel, Katersberg 20, (Belgique).

2. Madame Isabelle Lucie Cathérine van LIER, administratrice de société, demeurant à NL-1016 LT Amsterdam, Rozengracht 67 (Oays-Bas).

Les deux sont ici représentés par Monsieur Albert SEEN, conseiller économique, demeurant à L-7618 Larochette, 17, Leedebach, en vertu de procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

a. Que la société anonyme qualifiée de société de gestion de patrimoine familial "JIP S.A., SPF", établie et ayant son siège social à L-7619 Larochette, 10-12 rue de Medernach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 58048, a été constituée originellement sous forme de société anonyme holding dénommée "JIP HOLDING S.A.", suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 janvier 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 261 du 29 mai 1997,

et que les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2729 du 8 novembre 2008, contenant notamment la transformation en sa forme juridique présente ainsi que l'adoption de la dénomination actuelle.

b. Que le capital social est fixé à cent quatre-vingt-quatorze mille euros (194.000,- EUR), représenté par cent quatre-vingt-quatorze (194) actions de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

c. Que les comparants sont les seuls et uniques actionnaires de la Société.

d. Que l'activité de la Société ayant cessé, les comparants, en tant qu'actionnaires uniques, siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts, prononcent la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

e. Que les actionnaires se désignent comme liquidateurs de la Société.

f. Que les liquidateurs requièrent le notaire instrumentant d'acter qu'ils déclarent avoir réglé tout le passif de la Société, moyennant reprise par les actionnaires de l'intégralité de l'actif et du passif, et avoir transféré tous les actifs au profit des actionnaires.

g. Que les comparants sont investis de tous les éléments actifs de la Société et répondront personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.

h. Que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

i. Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

j. Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société.

k. Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à son ancien siège social à L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

l. Que tous pouvoirs sont conférés à tout représentant légal de la société anonyme "SUXESKEY S.A.", avec siège social à L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach, pour faire et signer tous actes et documents nécessaires auprès de toutes institutions et administrations en vue de la clôture définitive de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de sept cent cinquante euros et les comparants, en tant qu'actionnaires uniques, s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SEEN; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 16 octobre 2009. Relation GRE / 2009/3745. Reçu soixante quinze euros 75 EUR

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 22 octobre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009135302/64.

(090163354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

Essential Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 64.426.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 octobre 2009.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2009136147/14.

(090164140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.

International Holding for African Development S.A. (IHAD), Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 101.525.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2009136152/11.

(090164147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.

M.A.H. Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 76.644.

*Extrait des Résolutions prises lors
de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 septembre 2009*

L'Assemblée a accepté la démission de M. Lennart STENKE de son poste d'administrateur et d'administrateur délégué.

L'Assemblée a nommé en remplacement M. Nicolas KRUCHTEN, né le 28/08/1957 à Luxembourg et résidant professionnellement au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg au poste d'administrateur et d'administrateur délégué.

Son mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 28 septembre 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009136141/17.

(090163960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.

BAEK Securitisation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place F.-J. Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 108.162.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009136138/10.

(090163973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Ethofin Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 79.157.

L'an deux mil neuf, le treize octobre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ETHOFIN HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.157. La Société a été constituée par acte de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHT-GEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, du 22 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 454 du 18 juin 2001, page 21.768. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Claude GEIBEN, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Vincent ALLENO, maître en droit, avec même adresse professionnelle.

L'assemblée élit scrutateurs Monsieur Clément VILLAUME et Madame Marie GILMER, les deux maîtres en droit avec même adresse professionnelle.

Le bureau ainsi constitué constate que l'intégralité du capital social est présentée ou représentée, ainsi qu'il résulte d'une liste de présence, signée par les actionnaires présents respectivement par leurs mandataires et par les membres du bureau, laquelle liste restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Les actionnaires présents respectivement les mandataires des actionnaires représentés déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable, ayant reçu une parfaite connaissance de l'ordre du jour.

Le bureau constate que l'assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer des objets se trouvant à son ordre du jour, qui est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital de la Société à hauteur de 450.000,- EUR, pour le porter de son montant actuel à 700.000,- EUR, par souscription et émission de 4.500 actions nouvelles d'une valeur nominale de 100,- EUR chacune, à libérer intégralement en espèces, jouissant des mêmes droits que les actions anciennes, sans prime d'émission;
2. Omission du capital autorisé initial de la Société, après expiration de la durée de validité;
3. Adaptations correspondantes des dispositions de l'article 5 des Statuts;
4. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital d'un montant total de 450.000,- EUR (quatre cent cinquante mille euros), pour le porter de son montant actuel de 250.000,- EUR (deux cent cinquante mille euros), au montant de 700.000,- EUR (sept cent mille euros), par émission de 4.500 (quatre mille cinq cents) actions nouvelles ordinaires votantes d'une valeur nominale de 100,- EUR (cent euros) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions anciennes, à souscrire et à libérer entièrement en numéraire.

Intervient à ce moment la société INTERNATIONAL CORPORATE ACTIVITIES, en abrégé INTERCORP S.A., établie et avec siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, représentée aux fins des présentes par ses administrateurs Messieurs Claude GEIBEN, préqualifié, et Pierre SCHMIT, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont. La société INTERCORP S.A. déclare souscrire et libérer à l'instant même l'ensemble des 4.500 (quatre mille cinq cents) actions nouvelles émises dans le cadre de la prédite augmentation de capital.

L'assemblée générale accepte cette souscription par la société INTERCORP S.A., ayant été préalablement constaté que tous les autres actionnaires ont expressément renoncé à leurs droits de souscription préférentiels.

L'assemblée prend acte que l'intégralité du montant de cette souscription a été versée en espèces sur le compte bancaire de la Société, comme ce montant est actuellement tenu à sa disposition, comme cela résulte d'un certificat bancaire, ce que le notaire constate pour l'attester explicitement.

Deuxième résolution

L'assemblée constate que le capital autorisé, tel que figurant dans les statuts depuis la constitution de la Société a encouru la péremption du fait de l'écoulement de cinq années prévus dans les statuts. En constatant dorénavant l'absence d'un capital autorisé, l'assemblée décide d'enlever des statuts les références y relatives, et de supprimer les alinéas quatre à dix des statuts actuels.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5, alinéa 1^{er}, des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à 700.000,- EUR (sept cent mille euros) représentée par 7.000 (sept mille) actions d'une valeur nominale de 100,- EUR (cent euros) chacune, toutes entièrement libérées."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Geiben, V. Alleno, C. Villaume, M. Gilmer et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 octobre 2009. LAC/2009/43275. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009135313/70.

(090163062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

ING Car Lease Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 40.471.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 juin 2009

L'Assemblée ratifie la démission de:

- M. Paul COCQUET en qualité d'administrateur et administrateur-délégué
- BENELUX TRUST (Luxembourg) Sarl en qualité d'auditeur externe.

L'Assemblée constatant que les mandats d'administrateur de:

- Mme Karin BERGSTEIN, avec adresse professionnelle sise 888 Bijlmerplein, NL-1102 MG Amsterdam
- M. Jan VAN ROON, avec adresse professionnelle sise Ingberthoeveweg 6, B-2630 Aartselaar
- M. Johann THISSEN, avec adresse professionnelle sise 888 Bijlmerplein, NL-1102 MG Amsterdam
- M. Guy DENOTTE avec adresse professionnelle sise 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

sont arrivés à leur terme, décide de les renouveler pour une nouvelle période d'un an, qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Le Président prend acte de l'acceptation, par les administrateurs, de leur mandat.

D'autre part, l'assemblée renouvelle le mandat du Réviseur d'Entreprises, la société anonyme ERNST & YOUNG, Parc d'Activité Syrdall 7 à L-5365 Munsbach, pour une période d'un an, qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009137095/24.

(090165376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Opti-Growth Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 118.183.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009

1. L'Assemblée Générale Ordinaire:

- décide le renouvellement du mandat des Administrateurs suivants pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010:

- * Monsieur Marc AMBROISIEN, Administrateur
- * Monsieur Philippe MACLOT, Administrateur
- * Monsieur Guy VERHOUSTRAETEN, Administrateur

- décide le renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises, PricewaterhouseCoopers, pour une nouvelle période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

Administrateurs:

- Monsieur Marc AMBROISIEN, demeurant professionnellement au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 LUXEMBOURG
- Monsieur Philippe MACLOT, demeurant professionnellement au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 LUXEMBOURG
- Monsieur Guy VERHOUSTRAETEN, demeurant professionnellement au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 LUXEMBOURG

Réviseur d'Entreprises:

PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 Octobre 2009.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Nathalie SCHROEDER / Katie AGNES

Mandataire Commercial / Mandataire Commercial

Référence de publication: 2009135507/32.

(090163629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

Hôtel de Foetz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 1, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 40.069.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale, réunie extraordinairement au siège de la prédite société le 19 octobre 2009, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1: L'Assemblée décide de révoquer de son poste de commissaire aux comptes de la société, la société Fiduciaire 2M CONSULTANT S.à.r.l, avec siège social 13, rue Bolivar à L-4037 ESCH/ALZETTE et immatriculée au registre du commerce sous le numéro B 27.889

2: L'Assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes de la société, la société EUROTRUST CORPORATE SERVICES S.A., avec siège social, 33, allée Scheffer à Luxembourg, L-2520 et immatriculée au registre du commerce sous le numéro B 89.416. Le mandat du nouveau commissaire aux comptes ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2015.

Luxembourg, le 19 octobre 2009.

Pour extrait conforme

Madame Angélique FERNANDES

Scrutateur de l'Assemblée

Référence de publication: 2009135544/21.

(090163483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

Cabinet Immobilier Lex Fischbach S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 17, rue Arthur Herchen.

R.C.S. Luxembourg B 58.734.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Léonie GRETHEN

NOTAIRE

Référence de publication: 2009136159/11.

(090163923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Capucine Investissement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 148.825.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the thirteenth day of October.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Financière Capucine 3 S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated in Luxembourg, registered with the Trade Register of Luxembourg under number B 141.222, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, represented by Nicolas Gauzès, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on October 13th, 2009.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "Capucine Investissement S.à r.l."

Art. 2. Registered office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Issued capital. The issued capital of the Company is set at thirty thousand euro (EUR 30,000.-) divided into:

- six thousand (6,000) class A shares (the "Class A Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- six thousand (6,000) class B shares (the "Class B Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- six thousand (6,000) class C shares (the "Class C Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- six thousand (6,000) class D shares (the "Class D Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- six thousand (6,000) class E shares (the "Class E Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of powers - Representation of the company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Management fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers' liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Managers, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or independent auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

Chapter IV. - Shareholders

Art. 18. Powers of the shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. Annual general meeting. The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on the first Wednesday of June at 10.00 a.m.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Other general meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Notice of general meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 23. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 24. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 25. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 26. Financial year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 27. Adoption of financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 28. Distribution of profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s).

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of two point ninety per cent (2.90%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,
- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of two point eighty per cent (2.80%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,
- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of two point seventy per cent (2.70%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then,

- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of two point sixty per cent (2.60%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then,
- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding class of shares (by alphabetical order, e.g., initially, Class E Shares) have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares (in the alphabetical order, e.g., initially, Class D Shares).

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable law

Art. 30. Applicable law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares, as well as a share premium, has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholders	subscribed capital	number and class of shares	amount paid-in
Financière Capucine 3 S.à r.l.	EUR 6,000	6,000 Class A	EUR 328,000
	EUR 6,000	6,000 Class B	EUR 328,000
	EUR 6,000	6,000 Class C	EUR 328,000
	EUR 6,000	6,000 Class D	EUR 328,000
	EUR 6,000	6,000 Class E	EUR 328,000
Total:	EUR 30,000	30,000	EUR 1,640,000

The amount of one million six hundred forty thousand euro (EUR 1,640,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand five hundred euro (EUR 2,500.-).

Transitory provisions

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2009.

Shareholders resolutions

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at three (3) the number of Manager(s) and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

- Mr Benoit Chéron, manager, born on 23 February 1980 in Le Mans, France, with professional address at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg;

- Mr Lionel Zinsou-Derlin, manager, born on 23 October 1954 in Paris, France, with professional address at 43, avenue de l'Opera, 75002 Paris, France;

- Mr Raffaele Vitale, manager, born on 12 October 1962 in Hartford (United States of America), with professional address at 43, avenue de l'Opera, 75002 Paris, France.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing person, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person(s), who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le treize octobre.

Par devant Nous Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Financière Capucine 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée à Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.222, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, représenté par Nicolas Gauzès, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 13 octobre 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte en vue de son enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les "Lois"), et par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination "Capucine Investissement S.à r.l."

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital émis. Le capital émis de la Société est fixé à trente mille euros (EUR 30.000,-) divisé en

- six mille (6.000) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A"), ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) toutes étant entièrement souscrites et libérés;
- six mille (6.000) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B"), ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) toutes étant entièrement souscrites et libérés;
- six mille (6.000) parts sociales de catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C"), ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) toutes étant entièrement souscrites et libérés;
- six mille (6.000) parts sociales de catégorie D (les "Parts Sociales de Catégorie D"), ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) toutes étant entièrement souscrites et libérés;
- six mille (6.000) parts sociales de catégorie E (les "Parts Sociales de Catégorie E"), ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) toutes étant entièrement souscrites et libérés.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un associé. L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires aux comptes

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les "Gérants").

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les "Gérants de Catégorie A") ou Gérants de catégorie B (les "Gérants de Catégorie B").

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de pouvoirs - Représentation de la société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du conseil de gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le "Président"). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le "Secrétaire").

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en

relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des gérants-indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserait tout membre du Conseil de Gérance, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Commissaires aux comptes. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) aux compte(s) ou réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) seront, le cas échéant, nommés par les Associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

Chapitre IV. Des associés

Art. 18. Pouvoirs des associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblée générale annuelle des associés. L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le premier mercredi de juin à 10.00 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres assemblées générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 21. Convocation des assemblées générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 23. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 24. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 25. Procès-verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 26. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 27. Approbation des comptes annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 28. Distribution des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la "Réserve Légale"), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés.

Chaque année où la Société décide de procéder à des distributions de dividendes, à partir des bénéfices nets et des réserves disponibles issues de bénéfices non distribués, incluant toute prime d'émission, le montant attribuable à cet effet sera distribué suivant l'ordre de priorité suivant:

- Tout d'abord, les propriétaires de Parts Sociales de Catégorie A auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à deux virgule quatre-vingt-dix pour cent (2,90 %) de la valeur nominale de leurs Parts Sociales de Catégorie A;

- les propriétaires de Parts Sociales de Catégorie B auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à deux virgule quatre-vingt pour cent (2,80 %) de la valeur nominale de leurs Parts Sociales de Catégorie B;

- les propriétaires de Parts Sociales de Catégorie C auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à deux virgule soixante-dix pour cent (2,70 %) de la valeur nominale de leurs Parts Sociales de Catégorie C;

- les propriétaires de Parts Sociales de Catégorie D auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à deux virgule soixante pour cent (2,60 %) de la valeur nominale de leurs Parts Sociales de Catégorie D;

- les propriétaires de Parts Sociales de Catégorie E auront droit pour chaque année considérée au solde de toute distribution de dividendes.

Si l'entière de la dernière catégorie de parts sociales (par ordre alphabétique, par exemple initialement les Parts Sociales de Catégorie E) a été annulée à la suite de son remboursement, rachat ou autre au moment de la distribution, le solde de toute distribution de dividendes devra alors être attribué à la dernière catégorie de parts sociales la précédant (dans l'ordre alphabétique par exemple, initialement les Parts Sociales de Catégorie D).

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 30. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, de même que la prime d'émission, a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

Associés	Capital souscrit	nombre de parts sociales	montant libéré
Financière Capucine 3 S.à r.l.	EUR 6.000	6.000 Class A	EUR 328.000
	EUR 6.000	6.000 Class B	EUR 328.000
	EUR 6.000	6.000 Class C	EUR 328.000
	EUR 6.000	6.000 Class D	EUR 328.000
	EUR 6.000	6.000 Class E	EUR 328.000
Total:	EUR 30.000	30.000	EUR 1.640.000

Le montant de un million six cent quarante mille euros (EUR 1.640.000,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de 2009.

Assemblée générale extraordinaire Première résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à trois (3) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

- M. Benoit Chéron, gérant, né le 23 février 1980 à Le Mans, France, avec adresse professionnelle 12, Rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg;

- M. Lionel Zinsou-Derlin, gérant, né le 23 octobre 1954 à Paris, France, avec adresse professionnelle 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France;

- M. Raffaele Vitale, gérant, né le 12 octobre 1962 à Hartford Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: N. Gauzès et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 octobre 2009. Relation: LAC/2009/43274. Reçu soixante-quinze euros Eur75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009136868/664.

(090165326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

DIH/HMD Investco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 110.458.

Extrait portant à publication des décisions prises par les associés en date du 21 octobre 2009

Il résulte des décisions prises par les associés de la société en date du 21 octobre 2009 que

- L'adresse professionnelle de Eric VANDERKERKEN, gérant spécial, a été actualisée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg de son ancienne adresse 73 côte d'Eich, L-1450 Luxembourg à sa nouvelle adresse 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Pour extrait conforme

ATC Corporate Services (Luxembourg)

Société anonyme

Un mandataire

Signatures

Référence de publication: 2009136513/20.

(090164588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

GoldenTree Special Situations Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 142.627.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 13 octobre 2009

En date du 13 octobre 2009, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:
de révoquer

- Monsieur John WEBER en tant que gérant de classe B de la Société avec effet au 30 juin 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2009.

GoldenTree Special Situations Lux S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009136803/16.

(090164869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Pure-Marine SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2620 Luxembourg, 14, rue Joseph Tockert.
R.C.S. Luxembourg B 127.103.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eric AUBRY.

Référence de publication: 2009136123/10.

(090164177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Mille-Services Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4205 Esch-sur-Alzette, 5, Z.I. Lankelz.
R.C.S. Luxembourg B 33.014.

Monsieur Jeff STRAINCHAMPS démissionne du poste de Gérant Technique de la société MILLE-SERVICES Luxembourg.

La démission prend effet à la date du 25 août 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009136108/14.

(090163988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Coast Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 115.939.

In the year two thousand and nine, on the first of October.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

CEP II Participations S.à r.l. SICAR, a private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and qualified as a société d'investissement en capital à risque, SICAR, having its registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 96.017,

CEP III Participations S.à r.l. SICAR, a private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and qualified as a société d'investissement en capital à risque, STCAR, having its registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 127.711,

here represented by Mr Nicolas Cuisset, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of two (2) powers of attorney given on September 29, 2009.

The said powers, signed ne varietur by the proxy holder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxy holder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the shareholders of "Coast Holding S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 115.939, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary of March 30, 2006 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1297 of July 5, 2006, and which bylaws have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary of September 27, 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2673 of November 21, 2007.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each.

III. The shareholders resolve to restate the articles of incorporation of the Company as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name Coast Holding S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the Board of Managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board of Managers of the Company. Where the Board of Managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is to act as manager (associé commandite) of Coast Investment S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. It may also take participations, in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other financial instrument which may be convertible except by way of public offer. The Company may enter into agreements, including, but not limited to any form of acquisition agreement, sale promise, partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, in relation to the raising of funds. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may render assistance in any form to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (the Connected Companies and each as a Connected Company). The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to the Connected Companies. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of the Connected Companies or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies. For purposes of this Article, a company shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

3.2. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.3. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly promote or relate to its object.

3.4. The Company may accept any management or directorship mandates.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of one Euro (€ 1.-) each.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

5.3 The Company may redeem its own shares. The decision to redeem the Company's own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100%) of the share capital and shall automatically entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares. If the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

6.4. In case of plurality of shareholders, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

6.5. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

6.6. For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.7. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers. The Company is managed by a board of managers (hereafter the Board of Managers, composed of members (hereafter individually referred to as a Manager), who may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the Board of Managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or managers or not, by the Board of Managers of the Company.

The Board of Managers will determine its agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

8.3. The Board of Managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

Art. 9. Procedure.

9.1. The members of the Board of Managers will elect among the managers a chairman of the Board of Managers. The Chairman will have a casting vote.

9.2. The Board of Managers shall meet as often as the Company's interests so requires and no less than two (2) times per year.

9.3. Board meeting shall be convened by the Chairman of the Board of Managers, or any Manager either acting in or upon call of the chairman of the Board of Managers or by any Manager, either acting in its sole initiative or upon the request of any shareholder, by written notice to each Manager (either by mail, facsimile or other electronic transmission) at least five (5) Business Days in advance, except in the event of an urgent matter, in which case a meeting shall be convened by written notice (including through e-mails) two (2) Business Days in advance, stating the date, time and place of such meeting and the agenda of business to be conducted thereat.

9.4. No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers of the Company.

9.5. Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.6. The Board of Managers can validly deliberate and act only if at least two (2) of its members are present or represented.

9.7. Any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.8. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, e-mail or facsimile.

9.9. All resolutions of the Board of Managers shall require the affirmative vote of a simple majority of the vote cast (with the Chairman having a casting vote) at a duly-convened meeting of the Board of Managers.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two (2) Managers or by the joint or single signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, e-mail or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of October and ends on the thirtieth of September of each year.

Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts shall be established, and the Board of Managers shall prepare a balance sheet setting out the Company's assets and liabilities and the profit and loss account.

14.2. The balance sheet and the profit and loss account shall be submitted for approval to the general meeting of shareholders who shall vote specifically as to whether discharge is given to the Board of Managers and, if applicable, the statutory auditors.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten percent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the Board of Managers;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year,

increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or the general meeting of shareholders;
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder (s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provisions

Art. 17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 18. For United States federal income tax purposes, the Company shall maintain a capital account for each Shareholder who has subscribed to the Company's capital under these Articles in accordance with the Internal Revenue Code of 1986, as amended (herein referred to as the "Code") and the U.S. Treasury Regulations promulgated thereunder, including U.S. Treasury Regulations Sections 1.704-1 (b) and 1.704-2. The Company will maintain and adjust each shareholder's capital account in accordance with U.S. Treasury Regulation Section 1.704-1 (b)(2)(iv), including without limitation by taking into account each shareholder's share of profits and losses and to reflect a revaluation of Partnership property pursuant to Treasury Regulations Sections 1.704-1 (b)(2)(iv)(f) and (g). In the event that all or a portion of any shareholder's shares are transferred in accordance with the terms of these Articles the transferee shareholder shall succeed to the capital account of the transferor shareholder to the extent it relates to the transferred shares.

Profits and losses for purposes of computing the shareholders' capital account balances shall be allocated for each financial year in proportion to the number of shares held by each shareholder.

Notwithstanding the foregoing profit and loss allocations, items of income, gain, loss and deduction in each financial year have to comply with the "qualified income offset" provision in U.S. Treasury Regulations Section 1.704-1(b)(2)(ii)(d). If any "qualified income offset" allocation is made for any financial year, however, curative allocations of items of income, gain, loss and deduction shall be made to the extent possible so that each shareholder's capital account balance is equal to the amount it would have been, had no qualified income offset existed.

Allocations each year of items of U.S. taxable income, gain, loss, and deduction shall be made to the shareholders in the same manner as its correlative item of "book" income, gain, loss or deduction described above, except to the extent necessary so as to take into account the variation, if any, between the adjusted tax basis of such property to the Company (as determined for U.S. federal income tax purposes) and its carrying value for capital account purposes under Code Section 704(c) and the Treasury Regulations promulgated thereunder.

All amounts withheld or required to be withheld pursuant to the Code or any provision of any state, local, or foreign tax law with respect to any payment, distribution or allocation to the Corporation or any of its shareholders and treated by the Code or any such tax laws as amounts payable by or in respect of any shareholder shall be treated as amounts distributed to such shareholders. The determination of the shareholders with respect to which any amounts were withheld under the immediately preceding sentence shall, in the case of a distribution to the Company that was subject to United States withholding tax, be made on the basis of whether and to what extent the jurisdiction of the shareholder views the Company as not fiscally transparent and hence subject to United States withholding tax under United States Treas. Reg. Section 1.1441-6(b)(2). CEP 11 Participations S.à r.l. SICAR, a private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and qualified as a société d'investissement en capital à risque, SICAR, having its registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 96.017, acting as Manager of the Company, is authorized to make all elections for federal, state and local tax purposes and is specifically authorized to act as "Tax Matters Partner" under the Code and in any similar capacity under state or local law. CEP II Participations S.à r.l. SICAR, shall file all necessary United States federal, state and local tax returns for the Company and shall provide to each Shareholder as soon as practicable after the end of each taxable year an 1RS Form K-1 for such taxable year.

IV. Pursuant to the above resolutions, the shareholders resolve to acknowledge that the following persons resigned from their position as Zodiac managers on August 31, 2009:

- Zodiac Aerospace, a joint stock company existing under the laws of France, having its registered office at 2, Rue Maurice Mallet, 92130 Issy-les-Moulineaux, France, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 729 800 821;

- Mr. Didier Domange, director, born on August 1, 1943 in Paris (France), and having its private address at 2, Rue de Franqueville, 75016 Paris, France; and to grant them discharge from the exercise of their mandate.

V. The shareholders resolve to acknowledge that the Board of Managers is therefore composed as follows and for an unlimited period:

- CEP II Participations S.à r.l. SICAR, prenamed,

- The Carlyle Group (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under Luxembourg laws, having its registered office 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 76.600;

- Mr Franck Falézan, administrator, born on May 3, 1971 in Dreux (France), having its professional address at 57 Lansdowne House, Berkeley Square, W1J 6ER London, Great Britain;

- Mr. Phillip Matthews, administrator, born on July 5, 1938 in New Baltimore, Michigan (United States of America), having its professional address at 517 S Orange Grove Blvd #300, Pasadena, CA 91105, United States of America, acting as chairman of the Board.

VI. There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which will be borne by the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately two thousand Euro (€ 2,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarized deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le premier du mois d'octobre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

CEP II Participations S.à r.l. SICAR, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois qualifiée de société d'investissement en capital à risque, SICAR, dont le siège social est sis 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.017,

CEP III Participations S.à r.l. SICAR, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois qualifiée de société d'investissement en capital à risque, SICAR, dont le siège social est sis 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.771,

ici représentées par Monsieur Nicolas Cuisset, employé, avec adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu de deux (2) procurations données le 29 septembre 2009.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparantes sont les seuls associés de "Coast Holding S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.939, constituée suivant acte du notaire instrumentaire, reçu en date du 30 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1297 du 5 juillet 2006, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentaire, reçu en date du 27 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2673 en date du 21 novembre 2007.

Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune.

III. Les associés décident de refondre les statuts de la Société afin de leur conférer la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination Coast Holding S.à r.l. (la Société), qui est régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents Statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du Conseil de Gérance de la Société (dans ces Statuts, "Conseil de Gérance" désigne le gérant si ledit conseil ne se compose que d'un seul gérant). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des associés (dans ces Statuts, "assemblée générale des associés" désigne l'associé unique lorsque la Société n'a qu'un seul associé) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du Conseil de Gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Dans les cas où le Conseil de Gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet d'agir en qualité d'associé commandité de la société en commandite par actions de droit luxembourgeois Coast Investment S.C.A. et pourra prendre des participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit, incluant l'acquisition et l'octroi de brevets concernant de tels droits de propriété intellectuelle, de quelque nature ou origine que ce soit. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou de tout autre instrument financier qui pourrait être convertible, sauf par voie d'offre publique. La Société pourra conclure tout type de contrats, notamment des contrats d'acquisition, promesses de vente, contrats de commandite, contrats de garantie, contrats de marketing, contrats de gestion, contrats de conseil, contrats d'administration et tous contrats de services, contrats de vente dans le cadre de la levée de fonds. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter assistance sous toute forme à ses filiales ou sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, même non substantielle, ou toute société détenant une participation directe ou indirecte dans la Société ou toute société appartenant au même groupe que la Société (les Sociétés Affiliées ou chacune une Société Affiliée). La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, aux Sociétés Affiliées. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations des Sociétés Affiliées ou des administrateurs ou agents de la Société ou d'une Société Affiliée. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

Pour les besoins du présent article, une société sera considérée comme faisant partie du même "groupe" que celui de la Société si celle-ci détient de manière directe ou indirecte, contrôle, est contrôlée par, ou est sous le même contrôle commun que, la Société. Une société sera considérée contrôler une autre société si elle détient, de manière directe ou indirecte, tout ou partie du capital social de la société ou a le pouvoir de gérer ou d'influer sur la gestion de celle-ci, que ce soit en étant propriétaire d'actions avec droit de vote, par relation contractuelle ou autrement.

3.2. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre le risque crédit, le risque de change, le risque lié aux fluctuations des taux d'intérêt et tout autre risque.

3.3. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

3.4. La Société peut accepter tout mandat de gestion et d'administration.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (€ 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts et conformément à la Loi.

5.3. La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales. La décision de racheter les parts sociales de la Société sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent (100%) du capital social et entraînera automatiquement une réduction du capital social par l'annulation de toutes les parts sociales rachetées. Si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables suffisantes sont disponibles quant au surplus du prix de rachat.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales émises.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

6.4. En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

6.5. La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

6.6. Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.7 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé qui le souhaite.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de Gérance. La Société est gérée par un conseil de gérance, dont chaque membre est appelé un Gérant, collectivement le Conseil de Gérance,, révocable ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du Conseil de Gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le Conseil de Gérance de la Société. Le Conseil de Gérance fixera les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ses mandataires, la durée de représentation et les conditions pertinentes du mandat.

8.2. Le Conseil de Gérance peut décider de verser des acomptes sur dividendes sur la base d'un relevé de comptes établi par les gérants montrant que le niveau des fonds est suffisant pour permettre une distribution, étant entendu que les sommes à distribuer ne sauraient dépasser les profits réalisés depuis la fin de l'exercice social précédent augmenté des profits reportés et des réserves distribuables, mais réduit des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve en vertu de la loi ou des présents statuts.

Art. 9. Procédure.

9.1. Les membres du Conseil de Gérance élisent parmi les gérants un Président du Conseil de Gérance. Le président du Conseil de Gérance a une voix prépondérante.

9.2. Le Conseil de Gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et au moins deux (2) fois par an.

9.3. Les réunions du Conseil de Gérance seront convoquées par le Président du Conseil de Gérance, ou par tout Gérant, agissant soit de sa propre initiative, soit à la demande d'un associé, par convocation écrite (y compris par courrier, fac-similé ou tout autre moyen de transmission électronique), au moins cinq (5) jours ouvrables avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la réunion sera convoquée par écrit (y compris par courrier électronique) deux (2) jours ouvrables en avance, faisant mention de la date, de l'heure et de l'endroit de la réunion tout comme de l'ordre du jour.

9.4. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par courrier ou téléfax ou tous autres moyens électroniques de communication y compris le courrier électronique.

9.5. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.6. Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins deux (2) des gérants sont présents ou représentés.

9.7. Tout gérant peut participer à la réunion du Conseil de Gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.8. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

9.9. Les résolutions du Conseil de Gérance sont valablement adoptées à la majorité simple des votes exprimés par les gérants présents ou représentés lors de la réunion valablement tenue du Conseil de Gérance (le Président du Conseil de Gérance ayant voix prépondérante).

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe de deux (2) membres du Conseil de Gérance de la Société ou par la ou les signature(s) simple ou conjointes de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. Si la Société est représentée par un associé unique, cet associé exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit que ce soit par courrier, téléfax ou tous autres moyens de communication électronique y compris par courrier électronique, une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises sans assemblée par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par téléfax soit tous autres moyens de communication électronique y compris le courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par un original ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant ensemble, au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier octobre et se termine le trente septembre de chaque année.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le Conseil de Gérance prépare un bilan avec l'indication des valeurs actives et passives de la Société auquel est annexé un sommaire de tous ses engagements et des dettes du/des gérants et associés à l'égard de la Société et un compte des pertes et profits.

14.2. Le bilan et le compte des profits et pertes seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des associés qui devront spécialement voter pour donner décharge au Conseil de Gérance, et, le cas échéant, au commissaire.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net de la société. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

(i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le Conseil de Gérance;

(ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

(iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;

(iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus qui leur sont confiés par la loi applicable pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions légales de la Loi.

Art. 18. Vis-à-vis de l'impôt fédéral américain sur le revenu, la Société doit maintenir un compte de capital pour chaque actionnaire qui a souscrit au capital de la Société au sens de l'Internal Revenue Code de 1986, tel qu'amendé (ci-après le Code) et du Règlement du Trésor américain (U.S. Treasury Regulations) pris en application du Code, et plus spécialement des articles 1.704-1 (b) et 1.704-2 du Règlement. La Société tiendra à jour un compte de capital pour chaque actionnaire conformément à l'article 1.704-1 (b)(2)(iv) du Règlement du Trésor américain, y compris, mais à titre non exhaustif, tenant compte de la part de profits et de pertes de chaque actionnaire et reflétant une réévaluation de la Société conformément à l'article 1.704-1(b)(2)(iv)(f) et (g) du Règlement du Trésor américain. Dans l'hypothèse où tout ou partie des actions détenues par des actionnaires seraient transférées conformément aux stipulations des Statuts, l'actionnaire cessionnaire succède à l'actionnaire cédant dans son compte de capital pour autant qu'il est lié aux actions transmises. Pour les besoins du calcul du solde des comptes de capital des actionnaires, les profits et pertes doivent être alloués entre actionnaires, pour chaque exercice fiscal, en proportion du nombre d'actions détenues par chaque actionnaire.

Sans préjudice de la répartition des profits et pertes susmentionnée, les éléments de revenu, gains, pertes et déductions au titre de chaque exercice doivent se conformer à la définition de "Qualified Income Offset" telle que définie par l'article 1.704(b)(2)(ii)(d) du Règlement du Trésor américain. Toutefois, si une compensation d'un revenu qualifié est opérée lors d'un exercice fiscal, la répartition curative d'éléments de revenus, de gains et de pertes doit être effectuée autant que possible de sorte que le solde du compte de capital de chaque actionnaire soit égal au montant qu'il aurait présenté si aucune compensation d'un revenu qualifié n'avait eu lieu.

La répartition annuelle d'éléments imposables aux Etats-Unis tels que revenus, gains, pertes et déductions doit se faire de la même manière que les éléments correspondants sont comptabilisés par la Société comme des revenus, gains, pertes et déductions décrite plus haut, à l'exception de ce qu'il est nécessaire de prendre en compte pour établir la variation, le cas échéant, entre la base imposable ajustée applicable à ces biens de la Société (telle que déterminée pour les besoins de l'imposition fédérale américaine sur le revenu), et sa valorisation comptable pour les besoins du compte de capital en vertu de l'article 704(c) du Code et des Règlements du Trésor promulgués pour son application.

Tous les montants, retenus volontairement ou qui doivent l'être en vertu du Code, ou de toute disposition légale fédérale ou non, d'une loi fiscale locale ou étrangère relatifs à tout paiement, distribution ou allocation à la Société ou à tout actionnaire, traités par la loi ou ces lois fiscales comme des sommes dues, doivent être traités comme des distributions. La qualité d'actionnaire vis-à-vis des sommes qui ont été retenues à raison des dispositions de la phrase précédente est déterminée, dans le cas d'une distribution au profit de la Société sujette à la retenue américaine, en fonction de et dans la mesure où l'Administration ayant compétence sur l'actionnaire considère que la Société n'est pas fiscalement transparente et la soumet donc à la retenue en vertu de l'article 1.1441-6(b)(2) du Règlement de Trésor américain (U.S. Treas. Reg. Section 1.1441 -6(b)(2)). CEP II Participations S.à r.l. SICAR, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois qualifiée de société d'investissement en capital à risque, SICAR, dont le siège social est sis 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.017, agissant en qualité de Gérant de la Société, est autorisée à faire tous les choix fiscaux à l'échelle fédérale, étatique ou locale, et est plus spécialement nommé "Associé en charge des question fiscales" ("Tax Matters Partner") en vertu du Code et dispose de la capacité équivalente en vertu de toute autre disposition législative similaire applicable. CEP II Participations S.à r.l. SICAR doit accomplir toutes les déclarations fiscales fédérales, étatiques et locales nécessaires pour le compte de la Société et doit fournir à chaque actionnaire dès que possible après la fin d'un exercice fiscal un Formulaire K-1 du fisc ("IRS") pour l'exercice écoulé en question.

IV. Suite à la refonte des statuts, les associés décident de reconnaître que les personnes suivantes ont démissionné de leur fonction de gérant Zodiac en date du 31 août 2009:

- Zodiac Aerospace, une société anonyme de droit français, dont le siège social est sis 2, Rue Maurice Mallet, 92130 Issy-les-Moulineaux, France, et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro B 729 800 821;

- M. Didier Domange, administrateur, né le 1^{er} août 1943 à Paris (France), et ayant son adresse privée au 2, Rue de Franqueville, 75016 Paris, France;

et de leur accorder décharge pour l'exécution de leur mandat.

V. Les associés décident de reconnaître que le Conseil de Gérance est composé comme suit depuis le 31 août 2009 et pour une durée indéterminée:

- CEP II Participations S.à r.l. SICAR, sus-nommée;

- The Carlyle Group (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 76.600,

- M. Franck Falézan, administrateur, né le 3 mai 1971 à Dreux (France), ayant son adresse professionnelle au 57 Lansdowne House, Berkeley Square, W1J 6ER Londres, Grande-Bretagne;

- M. Philip Matthews, administrateur, né le 5 juillet 1938 à New Baltimore, Michigan (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 517 S Orange Grove Blvd #300, Pasadena, CA 91105, Etats-Unis d'Amérique, agissant en qualité du président du Conseil de Gérance.

VI. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille Euro (€ 2.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: N. CUISSET, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 octobre 2009. Relation: LAC/2009/41049. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009136240/571.

(090164812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Opalux S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 31.553.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 15 octobre 2009, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la Société.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, premier juge, et liquidateur Maître Max Mailliet, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 5 novembre 2009 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal (B.P. 23, L-2010 Luxembourg).

Pour la société en liquidation

Me Max Mailliet

Le liquidateur

Référence de publication: 2009136128/17.

(090163860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.

HDF Sicav SPJ (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 135.268.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 septembre 2009, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2009, LAC/2009/39152.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la société d'investissement à Capital Variable "HDF SICAV SPJ (LUX)", ayant son siège social à L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches, constituée le 12 mai 2006 selon le "Companies Act" de Bermudes sous la forme d'un fonds commun de placement.

Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte notarié reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 2 janvier 2008, publié au Mémorial C du 31 janvier 2008, numéro 251.

La Société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 18 décembre 2008, publié au Mémorial C, numéro 214 du 30 janvier 2009.

Les documents comptables, livres, registres et autres documents de la Société devront être déposés et conservés pendant une période de cinq ans à HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A. situé au 16 Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg,

POUR EXTRAIT CONFORME délivré aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009135634/23.

(090163708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

Del Mare Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 78.552.

*Extrait des Résolutions prises**lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 septembre 2009*

L'Assemblée a accepté la démission de M. Lennart STENKE de son poste d'administrateur et d'administrateur délégué.

L'Assemblée a nommé en remplacement M. Nicolas KRUCHTEN, né le 28/08/1957 à Luxembourg et résidant professionnellement au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, au poste d'administrateur et d'administrateur délégué.

Son mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 5 octobre 2009.

*Pour la société**Signature**Un mandataire*

Référence de publication: 2009136142/17.

(090163946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Pro-Concept S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 66.480.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 15 octobre 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société Pro-Concept S.A., avec siège social à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare, dénoncé le 5 avril 2002.

*Pour extrait conforme**Max Mailliet**Liquidateur*

Référence de publication: 2009136132/13.

(090163863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.